TABLE DE CONCORDANCE

Les lois qui font l'objet de la présente révision auront un nouveau numéro de chapitre, et bon nombre de leurs dispositions auront été renumérotées. La table de concordance a pour but d'aider les utilisateurs à comparer les dispositions de la loi avant la révision à celles qui ont fait l'objet de la révision.

La colonne de gauche indique les dispositions de la loi avant la révision et celle du centre indique les dispositions correspondantes après la révision. La colonne intitulée « Observations » indique les dispositions qui ont été abrogées lors de la révision (**Abr. par la révision**), et celles qui ont été omises de la révision sans être abrogées (**Om. sans être abr.**).

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur les débiteurs en	Loi sur les débiteurs en	
fuite, ch. A-2	fuite, ch.100	
1-12	1-12	
14	13	
15	14	
16	15	
17	16	
18	17	
19	18	
Loi sur l'enseignement et la	Loi sur l'enseignement et la	
formation destinés aux	formation destinés aux	
adultes, ch. A-3.001	adultes, ch.101	
1.2	1.2	
3.1	1-3	
3.2	5	
4	6	
5	7	
6	8	
13	9	
14		Om. sans être abr.
15, 16		Abr. par la révision
10,10		put in 10/10/01
Loi créant le Conseil	Loi créant le Conseil	
consultatif sur la condition	consultatif sur la condition	
de la femme, ch. A-3.1	de la femme, ch.102	
1-3	1-3	
4(1)-(2), (2.1)-(2.2), (3)	4	
4(2.3)		Abr. par la révision
5-8	5-8	
8.1	9	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
9(1)-(2)	10	
9(3)	11	
9(4)-(5)	12	
10	13	
10.1	14	
11	15	
12	16	
13	17	
14		Abr. par la révision
Loi sur l'âge de la majorité,	Loi sur l'âge de la majorité,	
ch. A-4	ch. 103	
1(1), (3)	1	
1(2)		Abr. par la révision
2-7	2-7	1
8		Abr. par la révision
9	8	•
Loi sur les associations agricoles, ch. A-5	Loi sur les associations agricoles, ch.104	
agricores, en. 11 5	ugircoles, chi.104	
1-6	1-6	
Loi sur la stabilisation des	Loi sur la stabilisation des	
prix des produits agricoles, ch. A-5.01	prix des produits agricoles, ch. 105	
1-11	1-11	
12		Abr. par la révision
Loi sur l'aménagement agricole, ch. A-5.1	Loi sur l'aménagement agricole, ch. 106	
1	1	
2(1)-(1.1)	2	
2(2)	3	
2.1	4	
2.2	5	
2.3	6	
2.4	7	
3	8	
4	9	
5	10	
5.1	11	
5.11	12	
5.12	13	
5.2	14	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
5.3	15	
6	16	
7	17	
8	18	
9	19	
10	20	
11	21	
12	22	
12.1	23	
12.11	24	
12.2	25	
12.21	26	
12.3	27	
12.31	28	
12.4	29	
12.41	30	
12.5	31	
12.51	32	
12.6	33	
12.61	34	
12.7	35	
12.71	36	
12.71	37	
12.81	38	
12.9	39	
12.91	40	
12.92	41	
12.93	42	
12.94	43	
13	44	
14	45	
14	43	
Loi cur les pretienes	Loi sur les pratiques	+
Loi sur les pratiques relatives aux activités	relatives aux activités	
agricoles, ch. A-5.3	agricoles, ch. 107	
ugiteoios, en A-olo	ugiicolos, cii. 107	
1-24	1-24	
25-27		Abr. par la révision
Loi sur l'enregistrement	Loi sur l'enregistrement	
des producteurs agricoles	des producteurs agricoles	
et le financement des	et le financement des	
organismes agricoles,	organismes agricoles,	
ch. A-5.6	ch.108	
1-22	1-22	
23-24		Abr. par la révision

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur l'espace aérien, ch. A-7.01	Loi sur l'espace aérien, ch. 109	
1-2	1-2	
3	6(2)-(3)	
4(1)	3	
4(2) 5	6(1)	
	5(2)	
6(1)		
6(2) 7-8	5(1) 7-8	
9	7-8	Abr. par la rávision
9		Abr. par la révision
Loi sur l'anatomie, ch. A-8	Loi sur l'anatomie, ch. 110	
1	1	
2	3	
3	4	
4	6	
5	7	
6	5	
7	8	
8	10	
9	11	
10	9	
11	2	
Loi sur l'inspection des ruchers, ch. A-9	Loi sur l'inspection des ruchers, ch. 111	
1-3	1-3	
3.1	4	
3.2	5	
4	6	
5	7	
6	8	
7	9	
7.1	10	
8	11	
9	12	
10	13	
11	14	
12	15	
13	16	
13.1	17	
14	18	
Annexe A	Annexe A	

LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur l'aquaculture, ch. 112	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
	Loi sur l'aquaculture, ch. 112 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
38	45	
39	46	
40	47	
41	48	
42	49	
43-44		Abr. par la révision
Annexe A	Annexe A	
Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, ch. A-13.1	Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, ch. 113	
1-4	1-4	
Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme, ch. A-14.3	Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme, ch. 114	
1-17	1-17	
18-26		Om. sans être abr.
27		Abr. par la révision
		•
Loi sur les cessions et les préférences, ch. A-16	Loi sur les cessions et les préférences, ch. 115	
1-3	1-3	
34	4	
34		
Loi sur le rôle du procureur général, ch. A-16.5	Loi sur le rôle du procureur général, ch. 116	
1-4	1-4	
5		Abr. par la révision
Loi sur les licences d'encanteurs, ch. A-17	Loi sur les licences d'encanteurs, ch. 117	
1-6	1-6	
6.1(1)	7	
6.1(2)		Abr. par la révision
6.2	8	•
7	9	
8	10	
9	11	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
10.1	12	
11-12	13	
Loi sur le vérificateur	Loi sur le vérificateur	
général, ch. A-17.1	général, ch. 118	
1-2	1-2	
3(1)-(9)	3	
3(10)		Abr. par la révision
4(1)-(8), (10)-(13)	4	
4(9)		Abr. par la révision
5-6	5-6	
7(1)	7	
7(2)	8	
8	9	
9	10	
10	11	
11 12(1)	12	
12(1)	13	
12(2)-(3) 13	14	
	16	
14(1) 14(2)	17	
15	18	
16	19	
17	20	
18	21	
19-21	21	Abr. par la révision
17 21		noi. pui la revision
Loi sur la Galerie d'art	Loi sur la Galerie d'art	
Beaverbrook, ch. B-1	Beaverbrook, ch. 119	
1-2	1-2	+
2.1	3	
3	4	
4	5	
5	6	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	
10	11	
11	12	
Annexe A	Annexe A	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur la Salle Beaverbrook, ch. B-2	Loi sur la Salle Beaverbrook, ch. 120	
1-5	1-5	
6(1)-(2)	6	
6(3)	7	
6.1	8	
7	9	
8	10	
9	11	
10	12	
Loi sur les récipients à boisson, ch. B-2.2	Loi sur les récipients à boisson, ch. 121	
1-22	1-22	
23		Abr. par la révision
24	23	
25-26		Abr. par la révision
Annexe A	Annexe A	
Loi sur les chaudières et les appareils à pression, ch. B-7.1	Loi sur les chaudières et les appareils à pression, ch. 122	
1-7	1-7	
8(1)-(3), (5)	8	
8(4)	9	
9		Abr. par la révision
10-17	10-17	_
17.1	18	
18	19	
19	20	
20	21	
21	22	
22-22.1	23	
23	24	
24-25	25	
26-27	26-27	
27.1(1)-(4)	28	Ab.,
27.1(5)	20	Abr. par la révision
27.2(1)	29	Om. sans être abr.
27.2(2) 27.3	30	Om. sans etre adr.
	31	
	ı J1	Ĭ
27.4(1)-(2) 27.4(3)		Abr. par la révision

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
27.5(2)	33	
27.6	34	
27.7(1)-(4)	35	
27.7(5)	36	
27.7(6)	37	
27.7(7)-(10)	38	
28	39	
29	40	
30-31		Abr. par la révision
Annexe A	Annexe A	
Loi sur les jugements canadiens, ch. C-0.1	Loi sur les jugements canadiens, ch. 123	
1	1	
1	1	
2	3	
3	4	
4	5	
5	6	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	
10 11	11 12	
12		
13	13	
14-15	2	Al
14-13		Abr. par la révision
Loi sur les dons de	Loi sur les dons de	
nourriture par	nourriture par	
bienfaisance, ch. C-2.002	bienfaisance, ch. 124	
1-4	1-4	
Loi sur les recours collectifs, ch. C-5.15	Loi sur les recours collectifs, ch. 125	
1-42	1-42	
43		Abr. par la révision
Loi sur les agences de recouvrement, ch. C-8	Loi sur les agences de recouvrement, ch. 126	
1	1	
1.1	10	
2	3	

3	ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
4	3	4	
5.1			
S.2	5	6	
Color State Stat	5.1	7	
Total State	5.2	8	
S	6	9	
Loi sur les commissaires à la prestation des serments, ch. C-9 Loi sur les commissaires à la prestation des serments, ch. 127 1-2 1-2 2.1 3 3 4 4.1 6 5 7 6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21			
la prestation des serments, ch. C-9 la prestation des serments, ch. 127 1-2 1-2 2.1 3 3 4 4 5 4.1 6 5 7 6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	8	2	
la prestation des serments, ch. C-9 la prestation des serments, ch. 127 1-2 1-2 2.1 3 3 4 4 5 4.1 6 5 7 6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	Loi cur les commissoires à	Lai sur les commissaires à	
2.1 3 3 4 4 5 4.1 6 5 7 6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	la prestation des serments,	la prestation des serments,	
2.1 3 3 4 4 5 4.1 6 5 7 6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	1-2	1-2	
3 4 4.1 6 5 7 6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21			
4 5 4.1 6 5 7 6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21			
4.1 6 5 7 6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21			
6 8 7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	4.1		
7 9 7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	5	7	
7.1 10 8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	6	8	
8 11 9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	7	9	
9 12 10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	7.1	10	
10 13 11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	8	11	
11 14 12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21	9	12	
12 15 13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21			
13 16 14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21			
14 17 15 18 16 19 17 20 17.1 21			
15 18 16 19 17 20 17.1 21			
16 19 17 20 17.1 21			
17 20 17.1 21			
17.1 21			
10 22			
	10		
Loi sur les identificateurs communs, ch. C-9.3 Loi sur les identificateurs communs, ch. 128			
1 à 7 1 à 7	1 à 7	1 à 7	
8 Abr. par la révision			Abr. par la révision
Loi sur les conflits d'intérêt, ch. C-16.1 Loi sur les conflits d'intérêt, ch. 129			
1 1	1	1	
4 2			
5 3			

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
6	4	
6.1	5	
7	6	
7.1	7	
8-11	8-11	
11.1	12	
12	13	
13	14	
14		Abr. par la révision
Loi sur les servitudes écologiques, ch. C-16.3	Loi sur les servitudes écologiques, ch. 130	
1 - 12	1 - 12	
13		Abr. par la révision
Loi sur la négligence contributive, ch. C-19	Loi sur la négligence contributive, ch. 131	
1	1	
2(1)	1	
2(1)	2	
2(2) 5	3	
6	5	
7	6	
/	6	
Loi sur les services correctionnels, ch. C-26	Loi sur les services correctionnels, ch. 132	
1-2	1-2	
2.1	3	
2.2	4	
2.3	5	
3	6	
3.1	7	
4	8	
5	9	
6	10	
7	11	
8	12	
9	13	
10	14	
11	15	
12	16	
13	17	
14	18	
15	19	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
16	20	
17	21	
18	22	
19	23	
20	24	
21	25	
22	26	
23	27	
24	28	
25	29	
26	30	
27	31	
28	32	
30	33	
31	34	
32	35	
Loi sur le Conseil des	Loi sur le Conseil des	
Premiers ministres des	premiers ministres des	
Maritimes, ch. C-29	Maritimes, ch. 133	
1 à 9	1 à 9	
Loi sur les frais de	Loi sur les frais de	
poursuites criminelles,	poursuites criminelles,	
ch. C-34	ch. 134	
1-2	1-2	
Loi sur les créances de la	Loi sur les créances de la	
Couronne, ch. C-37	Couronne, ch. 135	
1-12	1-12	
Loi sur les restrictions	Loi sur les restrictions	
relatives aux concessions de	relatives aux concessions de	
la Couronne, ch. C-37.1	la Couronne, ch. 136	
4		
1	1	
2	4	
3	2	
4	3	
5		Abr. par la révision

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur la garde et la détention des adolescents, ch. C-40	Loi sur la garde et la détention des adolescents, ch. 137	
1-15	1-15	
17-20		Abr. par la révision
Loi concernant l'institution	Loi concernant l'institution	
d'un jour de compassion	d'un jour de compassion	
pour les personnes tuées ou	pour les personnes tuées ou	
blessées au travail, 2000,	blessées au travail,	
ch. 27	ch. 138	
1-2	1-2	
1-2	1-2	
Loi sur la diffamation,	Loi sur la diffamation,	
ch. D-5	ch. 139	
	cm 10)	
1-8	1-8	
8.1	9	
9	10	
10	11	
11	12	
12	13	
15	14	
16	15	
17	16	
18	17	
Loi sur l'attribution de	Loi sur l'attribution de	
grades universitaires	grades universitaires	
ch. D-5.3	ch. 140	
1-11	1-11	
12		Abr. par la révision
Loi sur le démarchage,	Loi sur le démarchage,	
ch. D-10	ch. 141	
	1	
1	1	
1.1	2	
2	35	
3-4	3-4	
4.1(1)	5	Abor man la dist
4.1(2)	6	Abr. par la révision
4.2(1)	6	Abu nonlo náritim
4.2(2)		Abr. par la révision

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
5	7	
6	8	
6.1	9	
7	10	
8	11	
8.1	12	
9	13	
11	14	
12	15	
12.1-12.2	16	
13	17	
14	18	
15 1	19	
15.1	20	
16	21	
17 17.1	22 23	
17.1	24	
18	25	
18.1	26	
19	27	
19.1	28	
20	29	
20.1	30	
21	31	
22	32	
24	36	
25	33	
26	34	
Annexe A	Annexe A	
Loi sur les maladies des animaux, ch. D-11.1.	Loi sur les maladies des animaux, ch. 142	
1	1	
2	3	
3	11	
4-5	4-5	
5.1	6	
5.2	7	
6	2	
7	8	
8	9	
9	10	
10-11		Abr. par la révision

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur les servitudes, ch. E-1	Loi sur les servitudes, ch. 143	
1-10	1-10	
Loi sur le montage et	Loi sur le montage et	
l'inspection des installations électriques,	l'inspection des installations électriques,	
ch. E-4.1	ch.144	
1	1	
2	10	
3	2	
4	3	
5 6	5	
7	6	
8	7	
9	8	
11	9	
12	11	
13-14		Abr. par la révision
Loi sur les opérations	Loi sur les opérations	
électroniques, ch. E-5.5	électroniques, ch. 145	
	•	
1(1)	1	
1(2)	2	
2	3	
3	4	
5	5	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	
10		-
11	11	
	12	
12	12 13	
13	12 13 14	
13 14	12 13 14 15	
13 14 15	12 13 14 15 16	
13 14 15 16	12 13 14 15 16 17	
13 14 15 16 17	12 13 14 15 16 17 18	
13 14 15 16	12 13 14 15 16 17	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur le service d'urgence 911, ch. E-6.1	Loi sur le service d'urgence 911, ch. 146	
1-3	1-3	
3.1	5	
4.1	6	
4.1	7	
5	8	
6	9	
7	10	
8	11	
9		Abr. par la révision
Loi sur les services	Loi sur les services	
d'urgence, ch. E-7.1	d'urgence, ch. 147	
1-9	1-9	
11	10	
12	11	
13	12	
13.1	13	
14-25	14-25	
26-27		Abr. par la révision
Loi sur le développement de l'emploi, ch. E-7.11	Loi sur le développement de l'emploi, ch. 148	
1-7	1-7	
8	1 /	Abr. par la révision
Loi relative à l'efficacité énergétique, ch. E-9.11	Loi relative à l'efficacité énergétique, ch. 149	
1-10	1-10	
11	1 10	Abr. par la révision
Annexe A	Annexe A	
Loi sur les mandats d'entrée, ch. E-9.2	Loi sur les mandats d'entrée, ch. 150	
1-7	1-7	
8		Abr. par la révision

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement, ch. E-9.3	Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement, ch. 151	
1-5	1-5	
6		Abr. par la révision
Loi sur le Conseil exécutif, ch. E-12	Loi sur le Conseil exécutif, ch. 152	
1	1	
2(1)	2	
2(2)		Abr. par la révision
3(1)-(2)	3	
3(3)-(8)	4	
4	5	
5-6	6	
6.1	7	
7	8	
8	9	
Loi sur les facteurs et	Loi sur les facteurs et	
agents, ch. F-1	agents, ch. 153	
1/1)	1	
1(1)	1 2	
1(2)	3	
3	4	
4	5	
5	6	
5.1	7	
6	8	
7	9	
8	10	
9	11	
10	12	
11	13	
12	14	
13	15	
14	16	
15	17	
16	18	
17	19	
18	20	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur la sécurité du revenu familial, ch. F-2.01	Loi sur la sécurité du revenu familial, ch. 154	
1-7	1-7	
8(1), (3)	8	
8(2)		Om. sans être abr.
9-10	9-10	Om sans circ asi.
11(1)-(2)	11	
11(3)		Om. sans être abr.
12-13	12-13	0 11
14, 15, 16, 17	14	
18	15	
19	16	
20	17	
21		Om. sans être abr.
22-23		Abr. par la révision
		_
Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles, ch. F-5	Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles, ch. 155	
1-3	1-3	
Loi sur la garantie du revenu agricole, ch. F-5.1	Loi sur la garantie du revenu agricole, ch. 156	
1	1	
2	6	
3(1), (2)	2	
3(3)	7	
3(4)-(7)	3	
4-5	4-5	
Loi sur la compétence des tribunaux fédéraux, ch. F-8	Loi sur la compétence des tribunaux fédéraux, ch. 157	
1	1	
Loi sur les droits à percevoir, ch. F-8.5	Loi sur les droits à percevoir, ch. 158	
1-4	1-4	
Loi sur le film et la vidéo, ch. F-10.1	Loi sur le film et la vidéo, ch. 159	
1-3	1-3	
1-3	1-3	

LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
	Abr. par la révision
Loi sur l'administration financière, ch. 160	
1	
	Om. sans être abr.
2.0	Abr. par la révision
19	
20	
L.	
1 21	
21	
22	
22 23	
22 23 24	
22 23 24 25	
22 23 24 25 26	
22 23 24 25	
	7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 Loi sur l'administration financière, ch. 160 1 2-9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
36	30	
37	31	
38	32	
39	33	
40	34	
41	35	
42	36	
43	37	
44	38	
46	39	
47	40	
48	41	
48.1	42	
50	43	
51	44	
52	45	
53	46	
54	47	
55	48	
56	49	
57	50	
58	51	
59	52	
59.1	53	
60	54	
61	55	
62	56	
Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré, ch. F-14.03	Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré, ch. 161	
1(1)	1	
1(2)	2	
2	3	
3	4	
4	5	
5	6	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	
10	11	
11	12	
12	13	
13	14	
14	15	
17	1.0	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
15	16	
16-18		Abr. par la révision
Loi sur les jugements	Loi sur les jugements	
étrangers, ch. F-19.	étrangers, ch. 162	
1 à 8	1 à 8	
140	140	
Loi sur le financement de la	Loi sur le financement de la	
route Fredericton –	route Fredericton –	
Moncton, ch. F-23.1	Moncton, ch. 163	
1 - 3	1 - 3	
1 - 3	1-3	
Loi sur les contrats	Loi sur les contrats	
inexécutables, ch. F-24	inexécutables, ch. 164	
1-2	1-2	
3(1)	3	
3(2)	4	
3(3)-(4)	5	
3(5) 3(6)	7	
3(7)	8	
3(1)		
Loi sur les cartes-cadeaux, ch. G-3.5	Loi sur les cartes-cadeaux, ch. 165	
1-7	1-7	
Loi sur le grand sceau,	Loi sur le grand sceau,	
ch. G-6	ch. 166	
1-3	1-3	
1-3	1-3	
Loi sur la tutelle des	Loi sur la tutelle des	
enfants, ch. G-8	enfants, ch. 167	
1-7	1-7	
Loi sur la garantie du	Loi sur la garantie du	
financement des soins de santé, ch. H-2.1	financement des soins de santé, ch. 168	
Sante, Cli. 11-2.1	Sante, Cli. 100	
1-6	1-6	
-	1 *	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur les fondations pour les études supérieures, ch. H-4.1	Loi sur les fondations pour les études supérieures, ch. 169	
1.10	1.10	
1-19	1-19	
20 Annexe A	Annexe A	Abr. par la révision
Annexe B	Annexe B	
Annexe C	Annexe C	
Aimexe C	Aimexe C	
Loi proclamant le jour commémoratif de l'Holocauste Yom haChoah au NB., 1999, ch. 43	Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste – Yom ha- Choah au NB., ch. 170	
1	1	
2	1	Abr. par la révision
		1201. par la revision
Loi sur les droits de la personne, ch. H-11	Loi sur les droits de la personne, ch. 171	
1-2	1-2	
3	4	
4	5	
5	6	
6	7	
7	8	
7.01	9	
7.1	10	
8	11	
9	12	
10	13	
11	3	
12	14	
13	30	
14	15	
15	16	-
16	31	
17	17	
17.1 18	18 19	
19	20	
17	4U	
10 1		
19.1	21	
19.2	21 22	
	21	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
24	26	
25	27	
26	28	
27	29	
Loi sur les aubergistes, ch. I-10	Loi sur les aubergistes, ch. 172	
1-2	1-2	
2.1	3	
3	4	
4	5	
5	6	
Loi sur les enquêtes, ch. I-11	Loi sur les enquêtes, ch. 173	
1, 18(2)	1	
2-11	2-11	
12-13	12	
14	13	
15	14	
16	15	
17	16	
18(1)	17	
10(1)	17	
Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière, ch. I-11.1	Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière, ch. 174	
1/1)	1	
1(1) 1(2)	2	
2	18	
3-12	3-12	
12.1	13	
13	14	
14	15	
15	16	
16	17	
17	19	
18		Abr. par la révision
Loi sur l'enlèvement international d'enfants, ch. I-12.1	Loi sur l'enlèvement international d'enfants, ch. 175	
1-7	1-7	
- 1	'	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
8	9	
9	8	
Annexe A	Annexe A	
Loi sur I'arbitrage commercial international, ch. I-12.2	Loi sur I'arbitrage commercial international, ch. 176	
1/1)		
1(1)	1	
1(2)	2	+
2	3	
3	4	
5	5	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	
10	11	
11	12	
12	13	
13	15	
14	14	
15	11	Abr. par la révision
Annexe A	Annexe A	12010 por 10 10 1010
Annexe B	Annexe B	
Loi sur la vente	Loi sur la vente	
internationale de	internationale de	
marchandises, ch. I-12.21	marchandises, ch. 177	
1-6	1-6	
Annexe	Annexe A	
Loi sur les fiducies	Loi sur les fiducies	
internationales, ch. I-12.3	internationales, ch. 178	
1.0	1.6	
1-6	1-6	Ab.,
7	Amana	Abr. par la révision
Annexe	Annexe	
Loi sur les testaments internationaux, ch. I-12.4	Loi sur les testaments internationaux, ch. 179	
1-2	1-2	
3	1-2	Abr. par la révision
Annexe A	Annexe A	Aut. pat la revision
AIIIICAC A	AIIIICAC A	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur les subpoenae interprovinciaux, ch. I-13.1	Loi sur les subpoenas interprovinciaux, ch. 180	
1.0	1.0	
1-8	1-8 9	
10	9	
Loi sur la non-récusation	Loi sur la non-récusation	
des juges , ch. J-1	des juges, ch. 181	
1	1	
Loi sur la Commission du	Loi sur la Commission du	
travail et de l'emploi	travail et de l'emploi	
ch. L- 0.01	ch.182	
1.0	1.0	
1-9	1-9	
9.1	10	
11	12	
12	13	
13	14	
14	15	
17.01		Om. sans être abr.
15-24		Om. sans ette abt.
15-24 25		Abr. par la révision
25		
25 Loi sur la recherche	Loi sur la recherche	
Loi sur la recherche portant sur le marché du	consacrée au marché du	
25 Loi sur la recherche		
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1	consacrée au marché du travail, ch. 183	
Loi sur la recherche portant sur le marché du	consacrée au marché du	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit,	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit,	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1	consacrée au marché du travail, ch. 183	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit,	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit,	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2 1-7 Loi sur la bibliothèque de	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184 1-7 Loi sur la bibliothèque de	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative,	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative,	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative,	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. 185	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. L-3.1	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. 185 1 7	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. L-3.1 1 2 3(1)	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. 185 1 7 2	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. L-3.1 1 2 3(1) 3(2)	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. 185 1 7 2 3	
Loi sur la recherche portant sur le marché du travail, ch. L-0.1 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. L-1.2 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. L-3.1 1 2 3(1)	consacrée au marché du travail, ch. 183 1-5 Loi sur la réforme du droit, ch. 184 1-7 Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, ch. 185 1 7 2	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
9	9	
10		Abr. par la révision
		•
Loi sur les mesures	Loi sur les mesures	
destinées à encourager	destinées à encourager	
l'élevage du bétail, ch. L-11	l'élevage du bétail, ch. 186	
1-6	1-6	
7	9	
8	8	
9	7	
Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, ch. M-2.5	Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, ch. 187	
1-2	1-2	
3(1)-(3)	3	
3(4)	3	Om. sans être abr.
4(1)-(3)	4	om sans cere usi.
4(4)		Om. sans être abr.
5-8	5-8	3
9(1)-(4)	9	
9(5)		Om. sans être abr.
10(1)-(4)	10	
10(5)		Om. sans être abr.
11-20	11-20	
21-22		Abr. par la révision
T . 1 . 1 NG	T · 1 · 1 100	
Loi sur le mariage, ch. M-3	Loi sur le mariage, ch. 188	
1	1	
1.1	31	
2-7	2-7	
7.1	8	
7.2	9	
8	10	
10	11	
11	12	
12	13	
13	14	
14	15	
15	16	
16	17	
17	18	
18	19	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
19	20	
19.1	21	
20	22	
21	23	
24	24	
26	25	
27	26	
28-29	27	
31	28	
32	29	
34	30	
35	32	
35.1	33	
Loi sur l'assèchement des marais, ch. M-5	Loi sur l'assèchement des marais, ch. 189	
1-42	1-42	
43	45	
44	43	
45	44	
73	111	
Loi sur les services à la santé mentale, ch. M-10.2	Loi sur les services à la santé mentale, ch. 190	
1-12	1-12	
13		Abr. par la révision
Loi sur les parcs nationaux, ch. N-1	Loi sur les parcs nationaux, ch.191	
1	1	
2	6	
3	2	
4	3	
5-6	4	
7	5	
Loi sur le Conseil des arts	Loi sur le Conseil des arts	
du Nouveau-Brunswick,	du Nouveau-Brunswick,	
ch. N-3.1	ch. 192	
1-6	1-6	
6.1	7	
7	8	
8	9	
9	10	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
10	11	
11	12	
12	13	
13	14	
13.1	15	
14	16	
14.1	17	
15		Abr. par la révision
15.1 et 15.2		Om. sans être abr.
16	18	
17 et 18		Abr. par la révision
Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick, ch. N-7	Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick, ch. 193	
1-3	1-3	
3.01	4	
3.1	5	
3.2	6	
3.3	7	
4	8	
5	9	
6	10	
7	11	
8	12	
9	13	
10	14	
11	15	
14	16	
15	17	
16	18	
Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau- Brunswick, ch. N-7.01	Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, ch. 194	
1-2	1-2	
2.1	3	
7	4	
8	5	
9	6	
10	7	
12.1	8	
13	9	
14	10	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
15	11	
15.1	12	
15.2	13	
Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, ch. N-7.1	Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, ch. 195	
1-19	1-19	
20		Abr. par la révision
20		Tibil pur la revision
Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, ch. N-8.1	Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, ch. 196	
1-7	1-7	
Annexe A	Annexe A	
Affilexe A	Ailliexe A	
Loi sur les notaires, ch. N-9	Loi sur les notaires, ch.197	
1-2	1-2	
3	6	
4	3	
5	4	
6	5	
Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, ch. O-1.1	Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, ch. 198	
1.2	1 2	
1-3	1-3	
Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick, ch. O-5.01	Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick, ch. 199	
1-4	1-4	
4.1	5	
5	6	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
10	11	
11	12	
12	13	
13	14	
14	15	
14.1	16	
15	17	
16	18	
17		Abr. par la révision
Loi sur la propriété des minéraux, ch. O-6	Loi sur la propriété des minéraux, ch. 200	
1	1	
1.1	2(2)	
2-3	3	
4-6	4-6	
7	8	
8	7	
9	2(1)	
	-(1)	
Loi de la taxe sur le pari mutuel, ch. P-1.1	Loi de la taxe sur le pari mutuel, ch. 201	
1-8	1-8	
15	9	
27	10	
28	11	
29	12	
32	13	
33	14	
34	15	
36	16	
37		Om. sans être abr.
38		Abr. par la révision
Loi sur les parcs, ch. P-2.1	Loi sur les parcs, ch. 202	
1	1	
1.1	2	
2	3	
3(1)	4	
3(2)	5	
4		
	6	
5	7	
5 6 7		

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
8(1)-(2)	10	
8(3)-(5)	11	
8.1	12	
9	13	
10	14	
11	15	
11.1	16	
12(3)-(4)	17	
12(5)-(7)	18	
13	20	
14	21	
15	22	
16-16.1	23	
17	19	
18-19		Abr. par la révision
Annexe A		
Loi sur le contrôle des pesticides, ch. P-8	Loi sur le contrôle des pesticides, ch. 203	
1 10	1.10	
1-10	1-10	
12 14	11 12	
15	13	
16	14	
18	15	
19	16	
20	17	
21	18	
22-23	19	
24	20	
24.1	21	
25	22	
26	23	
27	24	
28	25	
28.1	26	
29	27	
30	28	
30.01	29	
30.1	30	
31	31	
32	33	
33	32	
Annexe A	Annexe A	
AIIIICAC A	Allilexe A	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur la protection des plantes, ch. P-9.01	Loi sur la protection des plantes, ch. 204	
1.24	1.24	
1-24 25-26	1-24	Abu man la névision
Annexe A	Amana	Abr. par la révision
Allilexe A	Annexe A	
Loi sur l'interruption des services postaux, ch. P-9.31	Loi sur l'interruption des services postaux, ch. 205	
1 à 4	1 à 4	
Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre, ch. P-9.4	Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre, ch. 206	
1-2	1-2	
2.1	3	
2.2	4	
2.3	5	
2.4	6	
3.1-3.2	7	
4	8	
5	9	
6	10	
7	11	
8	12	
9	13	
10	14	
11	15	
12	16	
13	17	
14	18	
15	19	
16	20	
17	21	
18	22	
19	23	
20 21	24 25	
22	26	
23	27	
24	28	
25	29	
25.801	30	
25.81	31	
25.9(1)-(3)	32	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
25.9(4)	33	
25.91	34	
26	35	
27		Abr. par la révision
		_
Loi sur la protection	Loi sur la protection	
sanitaire des volailles,	sanitaire des volailles,	
ch. P-12	ch. 207	
1	6	
1.1(1)	1	
1.1(2)	2	
2	3	
3	4	
4	5	
Loi créant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicappées, ch. P-14.1	Loi créant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicappées, ch. 208	
1-7	1-7	
8(1)-(2)	8	
8(3)	9	
8(4)-(5)	10	
9	11	
10	12	
11	13	
12	14	
13		Abr. par la révision
		12021 602 20 2 0 1202
Loi sur les détectives privés	Loi sur les détectives privés	
et les services de sécurité	et les services de sécurité	
ch. P-16	ch. 209	
1-2	1-2	
2.1	3	
2.2	4	
2.3	5	
3	6	
4	7	
4.1	8	
5	9	
5.1	10	
6	11	
6.1	12	
7	13	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
7.1	14	
8	15	
9	16	
10	17	
11	18	
12	19	
12.1	20	
13	21	
14	22	
14.1	23	
15	24	
16	25	
16.1	26	
17	27	
18	28	
18.1	29	
22	30	
23	31	
24	32	
25	33	
26		Abr. par la révision
Annexe A	Annexe A	
Loi sur la protection des personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20	Loi sur la protection des personnes chargées de l'application de la loi ch. 210	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210	
personnes chargées de l'application de la loi	personnes chargées de l'application de la loi	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public,	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public,	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public,	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public,	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01 1-5 Loi sur les achats publics, ch. P-23.1	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211 1-5 Loi sur les achats publics, ch. 212	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01 1-5 Loi sur les achats publics, ch. P-23.1	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211 1-5 Loi sur les achats publics, ch. 212	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01 1-5 Loi sur les achats publics, ch. P-23.1	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211 1-5 Loi sur les achats publics, ch. 212	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01 1-5 Loi sur les achats publics, ch. P-23.1	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211 1-5 Loi sur les achats publics, ch. 212	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01 1-5 Loi sur les achats publics, ch. P-23.1	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211 1-5 Loi sur les achats publics, ch. 212 1 2 3 4	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01 1-5 Loi sur les achats publics, ch. P-23.1	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211 1-5 Loi sur les achats publics, ch. 212	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01 1-5 Loi sur les achats publics, ch. P-23.1 1 1.1 2 3 3.1 3.2	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211 1-5 Loi sur les achats publics, ch. 212 1 2 3 4 5 6	
personnes chargées de l'application de la loi ch. P-20 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. P-23.01 1-5 Loi sur les achats publics, ch. P-23.1	personnes chargées de l'application de la loi ch. 210 1-3 Loi sur les lieux de débarquement public, ch. 211 1-5 Loi sur les achats publics, ch. 212	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
5	9	
6	10	
6.1	11	
7	12	
8		Abr. par la révision
Loi sur les archives publiques, ch. P-24	Loi sur les archives publiques, ch. 213	
1-6	1-6	
Loi sur l'Imprimeur de la Reine, ch. Q-3.5	Loi sur l'Imprimeur de la Reine, ch. 214	
1-10	1-10	
11		Om. sans être abr.
12-25		Abr. par la révision
37	39	
31		
Loi sur les agents immobiliers, ch. R-1	Loi sur les agents immobiliers, ch. 215	
1	1	
1.1	47	
2	2	
2.1	3	
3	4	
3.1	5	
3.2	6	
3.21	7	
3.22	8	
4	9	
5	10	
6	11	
6.1	12	
7	13	
8	14	
9	15	
10	16	
10.1	17	
11	18	
12	19	
13	20	
13.1	21	
13.11	22	
13.2	23	
13.3	24	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
13.4	25	
15	26	
15.1	27	
15.2	28	
15.3	29	
16	30	
17	31	
18	32	
21	33	
21.01	34	
21.1	35	
22	36	
22.1	37	
23	38	
23.1	39	
23.2	40	
23.3	41	
23.4	42	
23.5	43	
24	44	
25	45	
25.1	46	
26	48	
27	49	
Annexe A	Annexe A	
Loi sur la Société de	Loi sur la Société de	
développement régional,	développement régional,	
ch. R-5.01	ch. 216	
1-4	1-4	
4.1	5	
5	6	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	
10	11	
Loi sur les régies régionales	Loi sur les régies régionales	
de la santé,	de la santé,	
ch. R-5.05	ch. 217	
CII. K -3.03	CII. 217	
1-13	1-13	
13.1	14	
15 - 18	15 - 18	
18.1	19	
10.1	*/	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
19	20	
21- 58	21 - 58	
60	59	
61	60	
62	61	
63	62	
64	63	
65	64	
66	65	
67	66	
68	67	
69	68	
70	69	
71	70	
72	71	
Annexe A	Annexe A	
Loi sur les règlements, ch. R-7.1	Loi sur les règlements, ch. 218	
CIII IX 7.12	CH. 210	
1-5	1-5	
7	6	
8	7	
9	8	
10	10	
11	9	
12	11	
13	12	
14	13	
15		Om. sans être abr.
16-17		Abr. par la révision
		•
Loi sur les mesureurs, ch. S-4.1	Loi sur les mesureurs, ch. 219	
1(1)	1	
1(2)	2	
2	3	
3(1)	4	
3(2)	5	
4	6	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	
10	11	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
12	13	
13	14	
14	15	
15-17	16	
19	17	
20-21		Abr. par la révision
Loi sur les chemins de fer	Loi sur les chemins de fer	
de courtes lignes, ch. S-8.1	de courtes lignes, ch. 220	
1-7	1-7	
8-8.1	8	
9		Abr. par la révision
Loi sur l'indemnisation des	Loi sur l'indemnisation des	
travailleurs atteints de la	travailleurs atteints de la	
silicose, ch. S-9	silicose, ch. 221	
sincose, cn. 5-9	Sincose, Cli. 221	
1-3	1-3	
10		
Loi sur les endroits sans	Loi sur les endroits sans	
fumée, ch. S-9.5	fumée, ch. 222	
1-4	1-4	
5-6	5	
7	6	
8	7	
9	8	
9 10	9	
9 10 11	9 10	
9 10 11 12	9 10 11	
9 10 11 12 13	9 10 11 12	
9 10 11 12 13 14	9 10 11 12 13	
9 10 11 12 13 14 15	9 10 11 12	Abu noule méricies
9 10 11 12 13 14	9 10 11 12 13	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18	9 10 11 12 13 14	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18 Loi sur le Fonds en fiducie	9 10 11 12 13 14 Loi sur le Fonds en fiducie	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du	9 10 11 12 13 14 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18 Loi sur le Fonds en fiducie	9 10 11 12 13 14 Loi sur le Fonds en fiducie	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du	9 10 11 12 13 14 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, ch. S-12.12	9 10 11 12 13 14 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, ch. 223	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, ch. S-12.12 1-5 Loi sur la révision des lois,	9 10 11 12 13 14 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, ch. 223	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, ch. S-12.12	9 10 11 12 13 14 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, ch. 223	Abr. par la révision
9 10 11 12 13 14 15 16-18 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, ch. S-12.12 1-5 Loi sur la révision des lois,	9 10 11 12 13 14 Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, ch. 223 1-5 Loi sur la révision des lois,	Abr. par la révision

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur, ch. S-14.5	Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur, ch. 225	
1-8	1-8	
Loi sur l'arpentage, ch. S-17	Loi sur l'arpentage, ch. 226	
1-9	1-9	
9.1	10	
9.2	11 12	
11	13	
12	14(2)	
13	14(3)	
14	14(1)	
16	15	
Annexe A	Annexe A	
Loi sur la survie des actions en justice, ch. S-18	Loi sur la survie des actions en justice ch. 227	
1	1	
2	3	
3	4	
4	5	
5	6	
6	7	
7	8	
8	9	
9	10	
10	2	
Loi sur les compagnies de téléphone, ch. T-2	Loi sur les compagnies de téléphone, ch. 228	
1-13	1-13	
Loi sur l'heure	Loi sur l'heure	
réglementaire, ch. T-6	réglementaire, ch. 229	
1-2	1-2	
Loi sur la protection de la couche arable, ch. T-7.1	Loi sur la protection de la couche arable, ch. 230	
1	1	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
2-3	2	
4	3	
5	4	
6	5	
7	6	
8	7	
9	8	
10	9	
11	10	
12	11	
13	12	
14	13	
15	14	
16	15	
17	16	
18-19	17	
20	18	
21	19	
22	20	
23	21	
24	22	
25	23	
26		Abrogé par la révision
Loi sur les auteurs de délits civils, ch. T-8	Loi sur les auteurs de délits, ch. 231	
1.4	1.4	
1-4	1-4	
Loi sur le transport des marchandises dangereuses, ch. T-11.01	Loi sur le transport des marchandises dangereuses, ch. 232	
1-9	1-9	
11	10	
12	11	
13	12	
14	13	
15	14	
16	15	
17-18		Abr. par la révision
Annexe A	Annexe A	

ANCIENNE LOI	LOI RÉVISÉE	OBSERVATIONS
Loi sur le redressement des	Loi sur le redressement des	
opérations de prêt	opérations de prêt	
exorbitantes, ch. U-1	exorbitantes, ch. 233	
	0.101.0100.100.5, 0.10.200	
1-3	1-3	
5	4	
Loi sur la réadaptation	Loi sur la réadaptation	
professionnelle des	professionnelle des	
personnes handicapées,	personnes handicapées, ch.	
ch. V-4	234	
1-15	1-15	
16		Abr. par la révision
Loi sur la protection des	Loi sur la protection des	
salariés, ch. W-1	salariés, ch. 235	
1	3	
2	4	
3	5	
4	6	
5	7	
6	8	
7	2	
8	1	
Loi sur les récépissés	Loi sur les récépissés	
d'entrepôt, ch. W-3	d'entrepôt, ch. 236	
1	1	
2	3	
3	4	
4	5	
5	6	
6-7	7	
8-28	8-28	
29-30	2	